



La Lettre de l'AFASPA

Novembre 2022

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

L'Etat français assigné pour faute 34 ans après l'assassinat d'une militante anti-apartheid à Paris



Dulcie September, représentante en France, du Congrès national africain, le mouvement de libération du peuple d'Afrique du Sud, a été assassinée le 29 mars 1988 à la porte de son bureau au 28 rue des Petites Ecuries, à Paris. Après 34 ans de silence sur les motifs et les exécutants de ce crime commis sur notre sol et la clôture du dossier par un non-lieu, la justice française a fixé, sur la demande de la famille de Dulcie September, soutenue par les ami.es, une audience publique au Tribunal de Paris, ce mercredi 16 novembre 2022.

Depuis 1988, des archives se sont ouvertes en Afrique du Sud, des chercheurs essaient de mettre à jour les raisons de ce meurtre commis au moment où le régime d'apartheid avait mis en place une politique d'extermination de ses opposants partout où ils se trouvaient. Dulcie September a payé le prix de cette répression sanglante.

Le silence qui entoure ce meurtre est un déni de justice envers la famille qui à ce jour ne connaît toujours pas la vérité. Cette audience publique est un premier pas essentiel pour arriver à faire toute la lumière sur ce crime et obtenir justice pour Dulcie September et sa famille.

Les ami.es de Dulcie September

Dépêche de l'AFP

« Qui a peur de Dulcie September ? », s'est interrogé dans sa plaidoirie Me Yves Laurin, l'avocat de la famille, dénonçant une « affaire d'Etat » et « trente-quatre ans de déni de justice ».

Elle a été tuée de six balles dans la tête le 29 mars 1988 provoquant un immense émoi international.

Le régime sud-africain de l'apartheid avait aussitôt nié toute responsabilité.

En France, l'enquête judiciaire avait débouché sur un non-lieu en juillet 1992, alimentant des soupçons d'une implication des services secrets français, systématiquement démentie par Paris.

Dans l'espoir de rouvrir l'enquête, la famille avait déposé une plainte en avril 2019, estimant que le meurtre de Dulcie September relevait d'un crime d'apartheid et donc d'un crime contre l'humanité, imprescriptible.

En avril 2019 et fin 2020, le procureur et le parquet général avaient toutefois classé cette plainte sans suite, une décision constitutive selon la famille d'une faute lourde de l'Etat.

Selon Me Laurin, les autorités judiciaires auraient ainsi dû relancer les investigations sur un crime qui a porté « atteinte à la souveraineté de la France ».

Tout en affirmant comprendre cette « soif de justice », le représentant du ministère public a rejeté cet argument et appelé à s'en tenir au droit. « Tout le monde rejette les crimes de l'apartheid mais ce n'est pas l'objet de cette audience », a-t-il estimé.

Selon lui, le classement sans suite est d'abord justifié par « l'autorité de la chose jugée », à savoir le non-lieu rendu en 1992 et contre lequel la famille n'avait alors pas formé de recours, mais aussi par la prescription.

Selon son argumentation, l'incrimination de crime contre l'humanité qui fonde la plainte de 2019 repose en l'espèce sur une loi française de 2013 qui ne peut être invoquée pour un crime commis avant son entrée en vigueur.

« Un raisonnement absurde », avait par avance dénoncé Me Laurin, assurant que plusieurs textes internationaux liant la France avaient déjà fait de l'apartheid un crime imprescriptible. Le tribunal rendra sa décision le 14 décembre.

ECHOS D'AFRIQUE

LIBERIA

C'est au nom de la compétence universelle exercée par la France pour les crimes les plus graves que l'ancien chef rebelle du groupe Ulimo, Kunti Kamara a été jugé à Paris pour les exactions commises dans la région du Lofa durant la guerre civile au Liberia. Au moment de la première des deux guerres civiles libériennes (1989-1997), Kunti Kamara faisait partie du Mouvement uni de libération pour la démocratie (Ulimo), qui s'était emparé du nord-ouest du pays pour freiner la milice rivale du redouté Charles Taylor.

Le 2 novembre, après plus de dix heures de délibération, le jury a répondu aux 19 questions posées et déclaré Kunti Kamara coupable de tous les chefs d'accusation retenus contre lui : *crimes contre l'humanité, complicité de tortures et barbarie simples. Il a condamné l'ancien chef de bandes à la réclusion à perpétuité.*

Durant les trois semaines d'un procès historique, plusieurs dizaines de victimes sont venues du Liberia témoigner à la barre. Elles ont raconté à la cour l'horreur d'un conflit aux racines complexes, qui a décimé le petit pays d'Afrique de l'Ouest et ouvert une plaie encore béante 30 ans plus tard. «Les crimes commis sont trop horribles pour pouvoir être décrits», a

résumé à la barre le journaliste et activiste libérien John Stewart. Quant à l'accusé il a toujours contesté les faits, arguant : «*Je suis innocent aujourd'hui, je suis innocent demain, j'étais un simple soldat, c'est tout*»

C'était en effet la première fois que la justice française se saisissait d'un dossier relatif à la guerre civile au Liberia. «*Il était important qu'au fil de ces audiences, que ces victimes soient entendues, crues et que leurs paroles soient considérées comme authentiques. Cette décision vient concrétiser leurs attentes*», explique Me Sabrina Delattre, l'avocate des parties civiles. L'ONG suisse Civitas Maxima, partie civile qui a aidé à constituer le dossier, espère maintenant que ce verdict aura un impact notamment au Liberia, où malgré la soif de justice, aucun criminel de guerre n'a jamais été jugé. Sa directrice adjointe Emmanuelle Marchand espère que le gouvernement libérien prendra ses responsabilités dans la poursuite des crimes internationaux. «*Cette condamnation est un appel aux autorités libériennes pour qu'elles mettent elles-mêmes en place un tribunal. Plus il y a de procédures, plus la pression monte. On espère qu'un jour, il y aura vraiment un mécanisme pour mettre fin à l'impunité au Liberia.*»

Les avocats de Kunti Kamara, qui ne se sont pas exprimés ont dix jours pour faire appel.

ALGERIE

Le 7 novembre l'Algérie a officiellement demandé son adhésion aux BRICS, groupe géopolitique se concertant pour défendre les intérêts des pays émergents. Il comprend le Brésil, la Russie, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud qui vient de les rejoindre. Ces cinq pays représentent 45% de la population mondiale et du point de vue économique 40% de

la croissance mondiale et 25% du PIB (Produit Intérieur Brut). Les BRICS, opposés à l'hégémonie occidentale, veulent promouvoir le multi pluralisme et la coopération entre les Etats souverains, permettant d'assurer la paix et la sécurité.

Contrairement au FMI qui dicte ses prescriptions économiques aux pays auxquels il accorde ses prêts, la banque alternative à la

Banque mondiale créée par les BRICS, ne conditionne pas ses prêts.

Pour Saïd Bouamama, «la demande algérienne révèle à elle seule l'émergence d'un monde multipolaire naissant, entravé par les puissances dominant la planète et ses peuples».

www.investigacion.net- le monde vu d'en bas n°70

NIGERIA

Des inondations historiques ont fait au moins 600 morts et près de 2 millions de déplacés à travers le pays. En se retirant, l'eau a laissé des habitants désemparés, des champs dévastés et des routes complètement détruites. Cette catastrophe naturelle de grande ampleur porte un nouveau coup à l'économie nigériane, déjà fort mal en point. Maintenant que l'eau s'est retirée, les camions mettent parfois des jours à passer sur les tronçons les plus abîmés. Tous les prix ont augmenté et les pénuries d'essence sont de retour, y compris dans les régions pétrolifères du Sud-Est.

Ces inondations hors norme, ont aussi touché le Niger, le Tchad et des pays voisins, elles ont déplacé plus de 1,4 million de personnes et ravagé des centaines de milliers d'hectares de récolte.



DJIBOUTI

La Ligue Djiboutienne des Droits Humains (LDDH) dans une note du 30 novembre informe de sources sûres et concordantes que six civils arrêtés à Gababtisan (région du lac Assal) ont subi de graves tortures et n'ont pas été soignés. Leurs familles rapportent qu'ils souffrent énormément et que tout soin leur est refusé, mettant en péril leur santé, voire leur vie.

Depuis l'adoption de la loi déclarant le FRUD « organisation terroriste », le pouvoir se déchaîne sur la population qu'elle soit proche ou non de ce parti d'opposition démocratique. Les arrestations vont bon train, les gendarmes présentent les personnes aux juges qui les envoient à la sinistre prison de Gabode où la mal nommée Sécurité les récupère pour les conduire dans des lieux de détention secrets où la torture est pratiquée bien qu'elle soit officiellement interdite.

La LDDH a alerté les organisations

internationales de défense des droits humains : Amnesty International, HRW et l'OMCT.

Ismaël Omar Guelleh pris en flagrant délit de mensonge.

Rendu fou-furieux par le revers cinglant de ses troupes peu vaillantes à défendre son régime, le dictateur a été jusqu'à faire des accusations mensongères odieuses sur les combattants du FRUD. Il a prétendu qu'ils avaient égorgé les 6 soldats prisonniers. Dès le lendemain le FRUD a transmis une vidéo au CICR, informant que ces hommes étaient traités selon la convention de Genève et que l'organisation était prête à les échanger contre des prisonniers politiques et prisonniers d'opinion. Dans la vidéo les prisonniers témoignaient de leurs conditions de détention, rassurant ainsi leurs familles qui les croyaient morts.

Les organisations internationales et les Etats « amis » de Djibouti apprécieront la fiabilité des déclarations du Président djiboutien.

CAMEROUN

Les Saisonniers de la filière canne à sucre de l'entreprise SOSUCAM en avaient assez des discriminations sociales et salariales qui leur étaient imposées vis-à-vis de leurs collègues permanents. Le 17 novembre ils ont organisé une conférence de presse pour annoncer la légalisation de leur syndicat OnEstEnsemble des Saisonniers à Nkoteng. Il compte déjà plus de 150 membres depuis sa création en février 2022.

Les saisonniers vont désormais pouvoir déployer pleinement le syndicat pour défendre leurs droits, et obtenir des conditions de travail au moins aussi avantageuses que celles des permanents. Actuellement les arrêts pour accident de travail ne sont pas rémunérés. Leur grille salariale est tout à fait insuffisante pour subvenir aux charge de famille et ils n'ont pas accès aux primes.

Le groupe Castel est implanté dans 8 pays d'Afrique. Selon le Réact transnational les plantations de canne à sucre de la Sosucam s'étalent sur près de 25 000 hectares, et embauchent près de 8000 travailleur·euses. Près de 90% de la main d'œuvre de la Sosucam est temporaire : saisonnier·es ou journalier·es, avec des contrats sans fin définie, ou sans contrat écrit.

Ils et elles cumulent les contrats précaires, sans garantie d'être réembauché·es le mois ou l'année suivante. Kaoba, manœuvre agricole est l'un d'eux: *"Je travaille à la SOSUCAM comme saisonnier depuis plus de vingt ans".* Issa, coupeur témoigne : *« En tant que saisonnier, je touche une prime de non-logement de 5 000 FCFA (car je ne suis pas logé dans le camp SOSUCAM). Les agents de maîtrise perçoivent 35 000 FCFA pour la même prime ».*

La légalisation du syndicat va également permettre de lutter contre la répression syndicale, plusieurs membres du bureau du syndicat n'ayant pas été réembauchés en novembre, sans aucune justification d'ordre professionnel.



MADAGASCAR

Le pôle anticorruption mis au régime sec

En juin dernier le comité de suivi du pôle anticorruption d'Antananarivo avait décidé de renouveler à leur poste les magistrats au vue de leur évaluation ayant prouvé leur performance dans leurs fonctions. Mais le ministre de la Justice en a décidé tout autrement le 8 novembre en confirmant l'expiration du mandat de 17 des 20 juges. La nouvelle qui a fait l'effet d'une bombe, a laissé abasourdis les magistrats et la société civile.

La réaction d'Hery Rason, directeur exécutif de l'ONG Ivorary et membre du CSE en tant que représentant de la société civile est claire : *« On a torpillé le système anticorruption à travers la loi Idealson en réduisant l'indépendance des pôles anticorruption. On a fait en sorte de retarder leur mise en place pour "attraper les gros poissons".*

Avec cet arrêté, c'est toute l'indépendance des magistrats qui est mise en péril ». Cet arrêté « pris de manière unilatérale » n'augure rien de bon pour la suite. « On est en train de piétiner le comité de suivi évaluation des PAC et de donner la place à la volonté de l'exécutif. Tout ce que veut l'exécutif sera exécuté par les PAC. C'est gravissime ! Après quatre années de mandat (présidentiel), on a parlé de tolérance 0 à l'égard de la corruption. Finalement, on se rend compte que c'est plus tolérance 0 envers la lutte contre la corruption ».

TUNISIE

L'impunité policière continue !

Il y a 4 ans lors d'une course-poursuite à l'issue d'un match de foot, Omar Laabidi âgé de 19 ans était poussé dans une rivière par des policiers qui ont répondu à sa demande de secours « *T'a qu'à apprendre à nager* ».

L'indignation fut telle dans le pays qu'une campagne a repris la sinistre formule sous le

hashtag [#ApprendsÀNager](#) pour réclamer justice. Mais le 3 novembre la Justice tunisienne n'a pas été au rendez-vous dans cette affaire emblématique de l'impunité policière : Douze policiers ont été condamnés à deux ans de prison ferme pour homicide involontaire, tandis que deux autres ont obtenu un non-lieu.

La famille du jeune homme va faire appel de ce verdict honteux.

GUINEE

La junte militaire, qui a pris le pouvoir par la force en septembre 2021, a fait de la lutte contre une corruption réputée endémique en Guinée l'un de ses principaux chevaux de bataille. Le nouveau régime a ainsi mis en place la Commission des répressions des infractions économiques et financières (CRIEF).

Le ministre guinéen de la Justice, Alphonse Charles Wright, a ordonné le 3 novembre des poursuites judiciaires contre l'ex-président Alpha Condé (un sauf-conduit lui a permis de quitter le pays en mai dernier) et 187 de ses anciens ministres et cadres, pour des faits présumés de corruption.

Parmi les hauts dignitaires de la présidence Condé, ministres, conseillers, directeurs généraux de sociétés publiques ou députés, sont dans le collimateur de la junte militaire.

Parmi eux, on retrouve l'ancien Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana, qui est en détention préventive, ainsi qu'une quarantaine d'anciens ministres d'Alpha, dont le puissant Mohamed Diané, ancien ministre de la Défense sous Alpha Condé, et Amadou Damaro

Kamara, dernier président de l'Assemblée nationale avant le coup d'État d'il y a un an. Les comptes bancaires des personnalités en détention préventive depuis plusieurs mois, ont été gelés par les militaires officiellement pour éviter « toute dissimulation des preuves financières d'éventuelles malversations économiques ».

Alphonse Charles Wright vient de franchir une nouvelle étape en exigeant des procureurs généraux de la cour de Conakry et de Kankan, des poursuites judiciaires pour « des faits présumés de corruption, enrichissement illicite, blanchiment d'argent, faux et usage de faux en écriture publique, détournement de deniers publics et complicité ». Jusqu'à présent, la justice n'a pas encore précisé les montants présumés détournés ou blanchis.

Alpha Condé, qui a dirigé la Guinée de 2010 à 2021, faisait déjà l'objet de poursuites notamment pour assassinats, actes de torture et enlèvements lors de la répression sanglante des manifestations contre son troisième mandat.

SAHARA OCCIDENTAL

Pour la 14ème fois, le Comité contre la torture de l'ONU à Genève a été saisi le 8 novembre 2022 de plaintes contre le Maroc déposées par les avocats de prisonniers politiques sahraouis. Il a déjà statué sur 4 d'entre elles en condamnant le royaume. Ces militants ont été condamnés dans des procès inéquitables sur d'uniques « preuves » d'aveux obtenus sous la torture.

C'est une coalition d'avocats et d'ONG engagées dans la lutte contre l'impunité pour ces crimes qui a constitué les dossiers avec l'aide de la Ligue de Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis et

des familles de prisonniers très actives. La coalition demande une enquête sur les sévices subis au cours de l'interpellation, des interrogatoires de l'instruction et de la détention de ces détenus. Les verdicts de l'instance onusienne n'étant pas contraignants, les recommandations ne sont malheureusement pas suivies d'effet par le régime du roi Mohamed 6 qui a le plus profond mépris pour les institutions internationales qui lui laissent pourtant le champ libre puisque le Conseil de sécurité dans sa bienveillance se refuse à missionner la MINURSO sur la surveillance des droits de l'homme.

TCHAD

Le 29 novembre 401 manifestants (sur les 620 arrêtés lors des manifestations violemment réprimées du 20 octobre) ont comparu à la première audience d'un tribunal installé pour l'occasion dans la prison de haute sécurité de Koro-Toro.

Tous comparaissent pour « attroupement non autorisé, destruction des biens, incendie volontaire ou encore voies de fait ». Des charges passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison. Le pouvoir tchadien les avait accusés d'une prétendue tentative d'insurrection et de tentative de coups d'État, des crimes passibles de 20 ans de prison à la perpétuité.

Le collectif de leurs avocats a décidé de boycotter la procédure qualifiée de « parodie de justice » par le barreau tchadien.

A Koro Toro, ce véritable camp de concentration situé au milieu de nulle part, situé à 200 kilomètre au nord de Ndjamena, quelques 200 autres détenus déportés pour le même motif, font encore l'objet d'une enquête judiciaire, selon le procureur de Ndjamena. Mais malgré la tenue de ce procès hors norme, la question des centaines de personnes arrêtées le 20 octobre et les jours qui ont suivi et qui seraient détenus dans d'autres lieux, selon les organisations de défense des droits de l'homme, reste entière. Le gouvernement est resté muet sur ce sujet.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE du CONGO

Human Rights Watch a été parmi les premières organisations à alerter sur le massacre du 29 novembre estimé à 272 civils à Kishishe, localité sous contrôle du M23, située à une centaine de kilomètres de Goma. L'ONG a demandé à la MONUSCO de se déployer dans la zone et de faire, « de la protection des civils, une priorité contre de nouvelles attaques de représailles ». La mission onusienne a demandé à toutes les autorités compétentes d'enquêter sans délai sur les faits et de traduire les auteurs en justice. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a été saisi de la question et se tient, a dit la mission, prêt à contribuer à ces efforts.

Aveuglement complice de l'Union européenne

La représentation locale de l'Union européenne condamne ces exactions qui pourraient s'apparenter à des crimes de guerre, mais dans le même temps à Bruxelles l'UE décide, dans le

cadre de la lutte antiterroriste, l'octroi d'un montant supplémentaire de 20 millions d'euros destinés à l'aide aux troupes rwandaises au Mozambique, alors que le soutien du Rwanda pour le M23 n'est plus un mystère pour personne.

Alerte des organisations de défense des droits de l'homme

Le docteur Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix, horrifié par le massacre de masse à Kishishe, les disparitions et le recrutement forcé d'enfants, a appelé aux sanctions contre ce qu'il appelle « les forces d'occupation ». Il s'est dit scandalisé « d'apprendre que l'UE débloque une telle somme pour une armée à la base de l'agression de la RDC, d'une crise humanitaire dramatique et auteure de graves violations des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire. Interpellant particulièrement la communauté internationale il a déclaré : « Il est impératif que les Etats qui fournissent des armes aux groupes armés qui sont frappés d'embargo soient

sanctionnés. En outre, toute coopération militaire bilatérale avec les Etats fournisseurs doit impérativement cesser si l'on veut créer les conditions propices à la désescalade ».

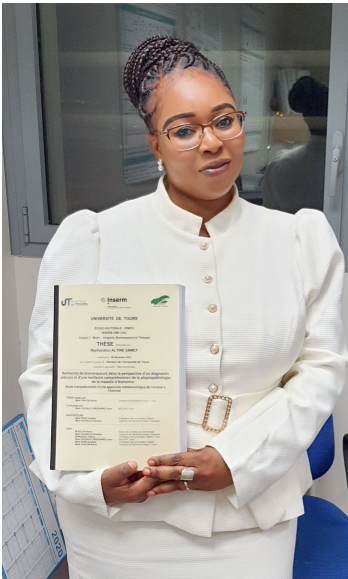
Clément Boursin, Responsable des programmes Afrique à l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France), a réagi au coup de gueule de Denis Mukwege: "Il fallait s'attendre à de telles positionnements venant de RDC. Ou comment les États membres de l'UE ne se rendent réellement pas compte que de tels choix politiques, dans le contexte de crise actuelle, peuvent potentiellement nuire à leur partenariat sur place".

Jean-Mobert Senga d'Amnesty international a déclaré "En finançant l'armée rwandaise, l'UE (comme les États Unis et d'autres pays avant elle) cautionne, voire soutient indirectement le conflit armé dans l'Est de la RDC, qui a des conséquences humanitaires et de droits humains absolument dramatiques. Scandaleux.

NIGER

Rayhanatou Altine Samey

Première docteure en neurosciences



A 27 ans, elle a reçu les félicitations du jury pour sa thèse sur la maladie d'Alzheimer à la faculté de médecine de l'Université de Tours. Elle est la première docteure en neurosciences du Niger.

«Percer les mystères du cerveau c'est ce qui m'anime» explique sur RFI la jeune femme qui avait le goût des études bien avant de savoir ce qu'étaient les neurosciences. «Je chérissais l'ambition en fait de devenir docteure, mais je n'avais pas encore posé une étiquette sur la nature du doctorat. Depuis l'âge de 13 ans, je voulais entreprendre de longues études et c'est une ambition que j'ai nourrie au fil de mon cursus universitaire.»

C'est à l'université d'Oujda au Maroc que Rayhanatou Altine Samey a étudié la biologie. Elle est sortie première d'un concours de neurosciences organisé par l'Université de Marrakech. Deux ans plus tard, elle enchaîne avec trois années de thèse sur des pistes de diagnostic de la maladie d'Alzheimer.

«Aujourd'hui, la plus grande problématique, c'est que l'on a

une phase asymptomatique qui dure plusieurs décennies. Lorsque le patient a les premiers symptômes, il est déjà trop tard, la maladie est irréversible et les traitements sont seulement à visée symptomatique.»

«Durant mon parcours, j'ai eu plusieurs remarques que je pouvais avoir de l'ambition, mais pas trop, me contenter du master et non de poursuivre des études doctorales. Donc, il était important pour moi de préciser que je suis la première doctorante du Niger et que je suis une femme.»

Avec plusieurs offres devant elle pour poursuivre son travail sur le cerveau humain, Rayhanatou Altine Samey espère un jour mettre ses compétences au service du Niger.

CULTURE

PHOTOGRAPHIE



Malick Sidibé est avec Seydou Keïta l'un des grands noms de la photographie africaine, et sera comme lui tardivement reconnu en Europe. Né dans une famille peule en 1936, au sud du Mali, il s'intéresse vite à la photo et ouvre le Studio Malick à Bamako, qu'il tiendra de 1958 à sa mort en 2016.

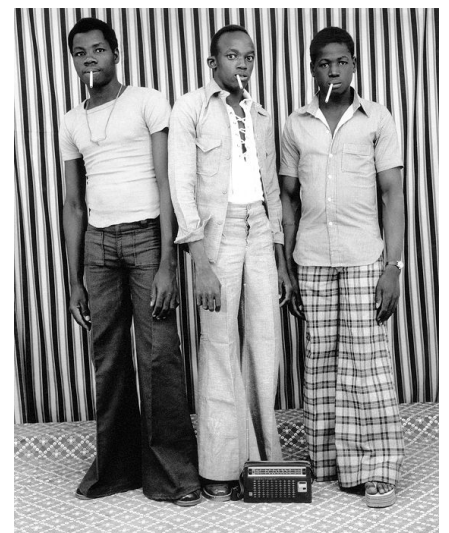
Il y devient «l'Oeil de Bamako», réputé pour ses prises de vues souvent funk, toujours spontanées mais parfaitement cadrées. Il photographie aussi les soirées et nuits de Bamako, avec un instinct et une rapidité dont se souviennent les très nombreuses personnes qui ont défilé devant son objectif.

Avec un appareil photo moyen-format carré et des moyens réduits à l'essentiel, il parvient à capter l'essence du mouvement et l'état d'esprit de toute une génération.

Il est le premier africain à recevoir le prix international de la fondation Hasselblad, en 2003. Il est récompensé de nombreux prix et distinctions dont celle de chevalier

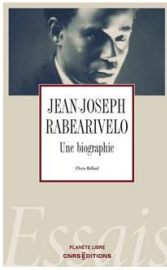
des arts et des lettres en 2002, un Lion d'or à la biennale de Venise en 2007, puis en 2010 par un prix World Press Photo. La Fondation Cartier lui offre une vaste rétrospective, Mali Twist, en 2017.

La galerie des photographes



CONSEILS DE LECTURES

JEAN-JOSEPH RABEARIVÉLO. UNE BIOGRAPHIE, par Claire



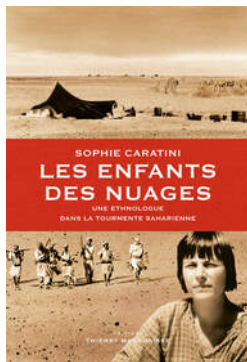
Jean-Joseph Rabearivelo l'avait prédit : « *On s'intéressera, plus tard, terriblement à moi – ne serait-ce que parce que j'aurai été un fameux précurseur ! Une petite manière de vengeance sur ce siècle – sur ce temps – sans foi et ingrat. Le mien. J'aurai ma légende. Une légende qui sera à souhait grossie et, à souhait aussi, à grands coups d'érudition, ramenée à ses justes proportions...* »

Le poète, disparu en 1937, avait vu juste : on s'intéresse en effet de plus en plus à lui. Son image a longtemps été limitée à une photographie sépia, quelques poèmes et une fin tragique, son suicide au cyanure à 34 ans. À rebours de cette figure d'écrivain maudit qui a dominé tout le siècle dernier, l'étude ici menée rend compte des recherches récentes dans les archives du poète. On y découvre une œuvre considérable, écrite à l'interface entre langue malgache et langue française, sortie de l'ombre où elle avait été longtemps conservée. Et un joyau : le journal des cinq dernières années de la vie du poète, ses Calepins bleus, sa « vie écrite ». Le récit biographique proposé par Claire Riffard s'appuie sur ce

journal intime, mais aussi sur les autres manuscrits de l'écrivain, qui permettent d'accéder à la genèse de son écriture. Elle retrace le parcours d'un jeune homme dans sa ville, Tananarive, qu'il n'a presque jamais quittée, et l'itinéraire d'un artiste à la croisée des mondes. Comment survivre aux contradictions qui furent celles de Rabearivelo en pleine période coloniale ? Sommé de choisir entre son amour passionné pour la littérature étrangère et sa fidélité radicale « à la terre et aux morts » de Madagascar, il refuse d'obtempérer. De ce refus naît une œuvre immense. *Bravo, Claire Riffard...* CNRS Editions, Collection Planète Libre 366 pages, 28€

Les enfants des nuages

Une ethnologue dans la tourmente saharienne de Sophie Caratini



Près de 50 ans après ce voyage initiatique, l'autrice revient sur ce qui fut l'expérience fondatrice de sa carrière d'anthropologue et de sa vie de femme. Cette réédition de son récit autobiographique, largement remanié et complété, en accentue la valeur de témoignage. Elle éclaire un moment clé de l'histoire ouest-saharienne, marquée par l'effondrement du

grand nomadisme chamelier et les débuts du combat pour l'indépendance des révolutionnaires sahraouis. En novembre 1974, Sophie Caratini, alors étudiante en ethnologie, s'apprête à partir dans le désert du Sahara espagnol afin d'y rencontrer les grands nomades Rgaybat, sur lesquels elle envisage sa thèse. Elle l'écrivira, mais ce qu'on va lire ici est tout autre chose, c'est l'expérience à l'origine de ses travaux scientifiques : l'histoire des errances d'une jeune femme qui s'enfonce dans le désert, à la recherche des bédouins, mais aussi d'elle-même. Étude de mœurs, enquête sur l'autre et le regard (on y croise une multitude de personnages à travers toutes sortes de situations cocasses ou tragiques), réflexion sur la pratique scientifique des

ethnologues, ce livre offre une vision du monde arabe qui bouleverse bien des préjugés. Partie à la rencontre des bédouins, elle découvrira des guérilleros qui combattent leurs colonisateurs. En la suivant dans les arcanes cocasses ou tragiques de la société bédouine, on découvre des personnages attachants, un art de vivre, une culture raffinée, en même temps qu'un monde en plein naufrage.

« *Vous avez un don rare, même parmi les ethnologues : vous savez voir. J'ai aimé votre livre auquel je souhaite tout le succès qu'il mérite. Il est vivant, il sonne vrai, ce qui n'exclut pas la réflexion, qui nous vaut des remarques très fines, des pensées pénétrantes et de grands moments d'émotion.* » Claude LÉVI-STRAUSS